



Association des Radioamateurs et Ecouteurs du Tarn et Garonne



ASSOCIATION DES RADIOAMATEURS ET ECOUTEURS DU TARN ET GARONNE

SIEGE SOCIAL : 82370 LABASTIDE ST PIERRE

Président : F5MMY Jacky BARONIO Route de Fronton 82370 Labastide Saint Pierre
Vice Président : F5GKL René LAURIOU Saint Aignan 82100
Secrétaire : F6HXD Claude ROBIN Valence d'Agen
Secrétaire adjoint : F11EPK Gilbert TRENTIN 151 rue Morin Vedrines 82000 Montauban
Trésorier : F1ESC Albert CARLU Penebayre 82270 Montpezat de Quercy
Trésorier adjoint : F6HLO Pierre LABESSE rue du Stade 82700 Finhan

EQUIPE DE REDACTION DU JOURNAL

REDACTEUR : F11EPK Gilbert TRENTIN 151 rue Morin Vedrines 82000 Montauban
Chargés de Mission : F6BRL Jean Louis LAMBERT, SWL Laurence MUNOZ,
F6FVV Jacques de Corbarieu, F1ESC Albert de Montpezat
et F6HTE Michel de Castelsarrasin

AUTRES CHARGES DE MISSION

QSO information : FIPTP Jacques de Lafrançaise, FA1JXD Jean Paul de Moissac
et FSTCU Octave de St Etienne de Tulmont

Bourse aux échanges : FIRHS de Montauban

Nous tenons à remercier tous ceux qui aident à la parution de ce bulletin, les Oms et SWLs qui écrivent les chroniques et articles divers et les sponsors qui nous font confiance et dont nous vous demandons de leur réserver vos achats.

Services offerts par L'araetg à tous les adhérents

- ☑ Distribution gratuite des cartes QSL en provenance du bureau.
- ☑ Petites annonces gratuites.
- ☑ Envoi d'un bulletin d'informations trimestriel.
- ☑ QSO d'informations départementales tous les dimanches matins à 10H30 locale sur la fréquence 144.425 MHz

***** RADIOAMATEURS ET ECOUTEURS DU TARN ET GARONNE :

Adressez directement toutes vos informations, vos articles (pour la parution dans le bulletin départemental) à la rédaction : F11EPK Gilbert TRENTIN 151 rue Morin Vedrines 82000 MONTAUBAN

Toutes vos suggestions seront aussi les bienvenues.

Les articles sont diffusés sous l'entière responsabilité de leurs auteurs.

QSL MANAGER DU REF-UNION POUR LE DEPARTEMENT 82 :

Monsieur René LAURIOU F5GKL Saint Aignan 82100

LE MOT DU PRESIDENT

Toutes les associations qu'elles soient régies par la loi 1901 ou pas doivent organiser au moins une fois l'an une assemblée générale afin que ses membres puissent être informés sur le nombre et le but de leurs activités réalisées au cours de l'année écoulée. Elles doivent également leur faire connaître l'état de leurs finances puis bien entendu discuter sur tous le points inscrits à l'ordre du jour et faire élire les différents membres de leur conseil d'administration.

Par contre les adhérents doivent assister à ces assemblées générales où s'ils sont indisponibles s'y faire représenter par un autre adhérent à l'aide de pouvoir.

Il faut savoir que c'est toujours lors d'une assemblée générale que sont prises et interinées les décisions importantes permettant le bon fonctionnement de l'association.

Celui qui n'aura pas pu y participer ou ne se sera fait représenter ne pourra pas émettre d'avis, tous ceux qu'il pourrait émettre en dehors de l'AG seront considérés comme nuls et non avenus. Dois-je à ce sujet vous rappeler que les absents ont toujours tort.

Je me suis permis d'écrire ce petit préliminaire afin de vous rappeler que d'assister ou de se faire représenter à une A.G. est très important pour vous, certes, mais pour votre Association également.

Savez-vous ce que vous perdriez en ne participant pas à la prochaine A.G. de l'ARAETG ? Eh bien! je vais vous le mentionner. Hormis ce qui est indiqué sur le préliminaire vous ne pourriez pas rencontrer vos amis OM'S, leur serrer l'extrémité de leur filaire, leur balancer d'amicales claques dans le dos, de faire les 88 traduirez par bisous à leurs XYL ou aux YL'S, faire la connaissance des nouvelles YL'S ou nouveaux OM'S

Vous ne pourriez pas déguster l'apéritif que vous offre le trésorier de l'ARAETG avec l'argent de votre Association.

Vous ne pourriez également pas participer au gastro convivial, mais, qui lui, est payé par votre bourse. Et, enfin vous décevriez votre président en vous abstenant car compte beaucoup sur votre participation.

S'il vous plaît, faites votre possible pour ne pas me décevoir, chers adhérents.

FSMMY

=====


**CRÉDIT AGRICOLE
SUD ALLIANCE**



COMPTOIR EUROPEEN DE C.B.

et RADIOAMATEUR

Z.I. de MONTAUDRAN 5 Impasse D. DAURAT 31400 TOULOUSE

tél : 61.80.18.77 Fax : 61.80.39.82

LA GRANDE SURFACE DU

RADIO - AMATEUR

Vous trouverez :

- DES PRIX EXCEPTIONNELS
- TOUTES LES MARQUES
- TOUS LES ACCESSOIRES
- UN SERVICE TECHNIQUE (de haute technologie)
- VOUS SEREZ ACCUEILLIS PAR DES OM'S

LE CHOIX ET LA QUALITE

PRES DE CHEZ VOUS

CONSULTEZ NOUS AVANT TOUS

VOS ACHATS

DES ECONOMIES ASSUREES

A. G. DE L'ARAETG

Elle aura lieu cette année **le dimanche 7 décembre** dans le petit village de **Parisot** situé en bordure de la RD926 à 9km de Caylus en direction de Villefranche de Rouergue. Elle se déroulera dans la salle de réunion des anciennes écoles du village et débutera à 9h30 précises. Radio guidage sur 145.500 en FM.

Tous les membres de l'ARAETG à jour de leur cotisation sont invités à y participer, ceux qui ne pourraient pas se déplacer pourront se faire représenter grâce au « bon pour pouvoir » ci-joint par un adhérent de leur choix présent à l'AG.

Cette année afin que tous les participants puissent les consulter avant le vote, les rapports : moral et financier seront affichés à l'intérieur de la salle de réunion.

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont les suivantes :

- discussion avant adoption des rapports : moral et financier
- nomination pour l'année 98 des animateurs du QSO informations du dimanche matin, du responsable du call book international, d'une équipe chargée de la gestion et de l'entretien du musée de la radio, d'un responsable chargé d'organiser les expositions dans le département, d'un rédacteur et d'un collaborateur pour la revue d'informations, d'un responsable album photos

- organisation d'un loto

- élection du tiers sortant du bureau

- demande aux adhérents de se prononcer pour que la clôture annuelle des comptes de l'association s'effectue le 30 novembre.

S'il y a des questions diverses, il en sera pris acte. A l'issue le l'AG, et avant le tirage de la tombola, le DR du REF UNION de la région Midi-Pyrénées tiendra une réunion d'informations en vue de la création éventuelle d'un établissement départemental.

Vers 12h, un diplôme d'honneur sera remis à Monsieur le Maire de Parisot suivi du verre de l'amitié offert par l'ARAETG.

Bien entendu, les gourmets ne seront pas oubliés, car après la fermeture de la porte de la salle de réunion, nous nous rendrons au restaurant de la Vallée à CORNUSSON près de Parisot.

Tous ceux qui désirent participer au repas sont priés de le retenir auprès de F5MMY avant le 30 novembre

Voici le menu :

Potage

Salade verte aux cous de canards farcis

Civet de sanglier

Gigot du Causse

Garniture de légumes

Plateau de fromage

Croustade pommes maison

Vins : quercy rouge et rosé

Café

Prix tout compris : 120 Frs

APPEL A TOUS LES ADHERENTS

Les membres du bureau de l'ARAETG ont décidé de faire appel à tous les adhérents afin qu'ils les aident à trouver un nom pour la future salle d'expositions de matériel ancien ayant un rapport avec la radiocommunication.

Nous vous rappelons que cette salle nous est prêtée gracieusement par la municipalité de Valence d'Agen et qu'à l'intérieur sera exposé outre du matériel, des revues, de la bibliographie, des cartes QSL, des fac similés de diplômes, des articles de presse, etc...enfin tout ce qui concerne la radiocommunication.

Dans l'avenir, cette salle pourra être ouverte au public.

Vos propositions pourront être faites lors de l'AG afin que nous puissions en délibérer tous ensemble.

Soyez en remercié.

LE BUREAU

TOMBOLA DE L'ARAETG

Comme l'an dernier, cette année encore, elle sera exceptionnelle, car tous les billets seront gagnants et aucun lot n'aura une valeur inférieure au prix d'achat du billet.

Liste des lots : petits outillages, fers à souder, testeurs de courant, contrôleurs universels, horloges, thermomètres,....sans oublier les bons d'achat offerts par nos sponsors ainsi que les lots offerts par nos annonceurs qui sont toujours d'excellentes qualité.

Cette année, l'ARAETG va offrir un super lot. Jugez en vous même : un magnifique transceiver portable pour le 2m avec étui, batterie et chargeur.

Le prix du billet est fixé à 50 f l'unité.

Comment peut-on jouer ?... C'est très facile !

Il suffit de détacher le billet de tombola de son talon, inscrire au dos son nom ou son indicatif, rédiger un chèque à l'ordre de l'ARAETG d'un montant correspondant au nombre de billets achetés , glisser le tout dans l'enveloppe self adressée ci-jointe et l'envoyer au trésorier de l'ARAETG dans les plus brefs délais.

Afin de nous laisser le temps nécessaire pour acquérir le nombre de lots correspondants aux billets vendus nous vous demandons d'effectuer votre envoi si possible avant le 30 novembre.

Je vous en remercie et vous souhaite à tous bonne chance.

APPEL A CANDIDATURE

Nous vous demandons à tout adhérent à jour de cotisation désireux d'occuper un poste au sein du bureau de l'ARAETG de déposer leur candidature avant le 7 décembre auprès du Président de l'Association.

COTISATION

Le trésorier F1ESC, Albert, rappelle que pour l'année 98 le montant de la cotisation a été fixée à 60 Frs par adhérents, le versement de ce montant devra être effectué à l'ordre de l'ARAETG uniquement par chèque.

EXPOSITIONS RADIOAMATEURS

L'ARAETG et l'ADRASEC ont installé un stand d'exposition de matériels et de démonstrations de trafic radioamateurs lors de la Fête des Sports à Montauban qui s'est déroulée les 13 et 14 septembre sur le terre-plein du Cours Foucault, ainsi qu'au rassemblement des associations de Labastide St Pierre, qui s'est tenue les 20 et 21 septembre dans le gymnase.

Ce fut un totale réussite car de nombreux visiteurs se sont pressés autour du stand et se sont informés sur le monde du radioamateurisme. Certains nous ont assuré qu'ils allaient se mettre à pied d'œuvre afin d'apprendre le programme de l'examen donnant droit au certificat de radioopérateur en vue d'obtenir la licence radioamateur. Bien entendu les OMS présents n'ont pas été avares d'encouragement à leur égard.. Les moins initiés ont été surpris d'apprendre qu'un radioamateur était autorisé à pratiquer un si grand nombre d'activités sur le plan de la radio communication. D'autres étaient fascinés par le fait, qu'à l'aide d'un appareil aussi réduit en volume l'on pourrait contacter d'autres radioamateurs demeurant aux antipodes. Enfin, il furent tous unanimes pour reconnaître la courtoisie avec laquelle se déroulaient les contacts.

J'ai été personnellement satisfait du résultat de ces deux démonstrations, j'espère qu'il en a été de même pour tous les OMS qui y ont participé.

Je remercie tous les radioamateurs et SWLs qui ont apporté leur aide à ces deux manifestations, et je souhaite, que l'an prochain, nous soyons plus nombreux

FSMMY

QSO INFORMATIONS DE L'ARAETG

Depuis ses débuts le QSO de la Section REF82 et par la suite le QSO d'informations de l'ARAETG a été diffusé tous les dimanches matin à partir de 8h30 TU en mode VHF sur la fréquence 144.425 Mhz

Cette année l'I.U.T. (l'Union Internationale des Télécommunications) a reconsidéré l'attribution des portions de fréquences de la bande VHF et a décidé d'attribuer la fréquence où nous faisons notre QSO hebdomadaire aux balises.

Nous avons donc décidé, en accord avec le Conseil d'Administration de l'ADRASEC, de diffuser notre bulletin d'information, en commun, sur le relais R7 de Montauban. La fréquence de réception est de 145.775 et sa fréquence d'émission est 145.175, toujours à partir de 8h30.

Cela aura pour avantage, tout au moins nous l'espérons, que le bulletin pourra être écouté plus confortablement par l'ensemble des radioamateurs et écouteurs demeurant dans le Tarn et Garonne.

Le Bureau



SUD ALLIANCE

AGENCE LABASTIDE ST PIERRE
 PLACE DE LA RÉPUBLIQUE
 82370 LABASTIDE ST PIERRE

Tel : 05.63.25.17.00

POUR INFORMATION
Ce qu'il faut savoir si votre réception
des programmes télévisés est perturbée par des émissions C.B.

Les conditions d'installation et d'exploitation des stations C.B. sont soumises à l'arrêté du 31 mars 1992 (J.O. du 3 avril 1992).

Il est fréquemment constaté que la réception des programmes de télévision est brouillée par d'autres émissions situées en dehors des canaux de télévision normalement reçus.

Ces perturbations peuvent être imputables soit pour partie :

- à l'installation de réception des téléspectateurs (celle-ci admettant des fréquences qu'en principe elle ne devrait pas recevoir),
- aux qualités des équipements utilisés par les cibistes.

À - INSTALLATION DE RECEPTION TELEVISUELLE

Ces troubles sont très variables selon les types, les marques et la conception des récepteurs de télévision. D'une façon générale, les gênes sont sensibles dans les zones de réception difficile ou lorsque les équipements sont insuffisamment sélectifs.

Les brouillages constatés sont souvent liés à une insuffisance de protection de l'installation perturbée vis à vis des fréquences autres que celles réservées au service de la télévision (C.B., radioamateurs, radiocommunications diverses).

En premier lieu, intervient l'antenne de télévision. Afin d'améliorer la qualité de réception, cette antenne est fréquemment équipée d'un préamplificateur qui, pour des raisons de coût, est de conception "sans sélectivité", c'est à dire apte à amplifier les fréquences désirées (les programmes TV) mais également les fréquences non désirées, sources de parasites (C.B., radioamateurs, etc...).

Les normes NFC 90-120, 90-124 et 90-125 qui font autorité en la matière condamnent ce type de matériel : *"Ces matériels devront être munis de circuits leur donnant des caractéristiques de sélectivité appropriées aux conditions existantes de réception et de brouillage."* (art. 4.4.1 de la norme NFC 90 120).

Le préamplificateur doit donc être sélectif ou protégé par un filtre "passe-bande" afin que, seules, les fréquences désirées soient amplifiées.

D'autre part, l'antenne appelée aussi "aérien" doit impérativement être installée à l'extérieur du bâtiment. Les antennes intérieures (électroniques ou non) ou placées sous les toitures sont donc à proscrire.

Enfin, les téléviseurs anciens (avant 1982) ainsi que certains magnétoscopes ne présentent pas toujours une immunité suffisante aux fréquences indésirables, carences ou anomalies qui peuvent parfois être corrigées.

La norme EN 55 020 précise les caractéristiques auxquelles doivent répondre les récepteurs de radio et de télévision.

- 2/2 -

B - INSTALLATION D'EMISSION C.B.

L'arrêté du 31 mars 1992 relatif aux caractéristiques techniques et aux conditions d'exploitation des postes C.B. précise notamment que :

Art. 4 - Les postes C.B. doivent être installés et exploités dans les conditions suivantes :
Etre portatifs, fixes ou mobiles : Fonctionner sur 40 canaux pré-réglés...

Emettre en modulation de fréquence ou en modulation d'amplitude (double bande latérale ou bande latérale unique) avec une puissance qui ne doit pas dépasser 4 watts en crête de modulation quel que soit le type de modulation. Cette puissance correspond à :

- 4 watts de puissance de la porteuse en modulation de fréquence ;
- 1 watt de puissance de la porteuse en modulation d'amplitude double bande latérale ;
- 4 watts de puissance crête en bande latérale unique, cette puissance étant mesurée selon les méthodes préconisées par le Comité de Coopération International des Radiocommunications (C.C.I.R.), soit avec deux oscillations sinusoïdales modulantes : 2 watts de puissance moyenne, soit avec un texte lu d'un voix égale : 0,4 watt de puissance moyenne.

Art. 5 - Afin de limiter les perturbations radioélectriques, les réseaux d'antenne sont interdits en fixe comme en mobile ; de même, dans les immeubles collectifs, la liaison de l'antenne à l'émetteur-récepteur doit être assurée par un câble coaxial d'impédance adapté ayant un effet d'écran maximal et les antennes des stations fixes ne pourront être installées ni à l'intérieur ni sur les façades et balcons des immeubles.

Les antennes omnidirectionnelles ainsi que les antennes directives, sous réserve que leur gain ne soit pas supérieur à 6 dB par rapport au doublet 1/2 onde, sont autorisées. Toutefois, les antennes C.B. ne doivent pas produire un champ radioélectrique supérieur à 125 dB microvolts/mètre par rapport à l'antenne de réception de radiodiffusion sonore et télévisuelle.

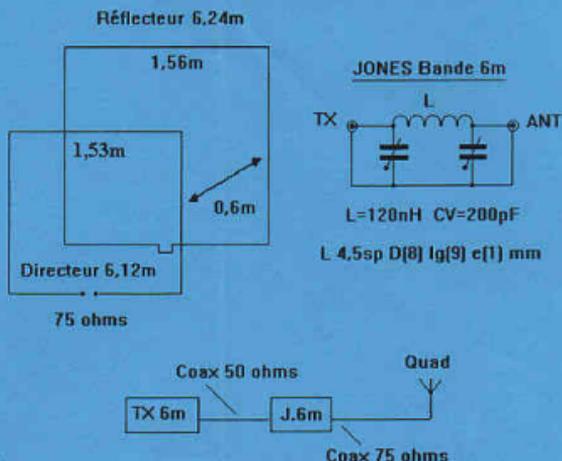
Cette valeur peut être obtenue, par exemple, en installant les antennes verticales sans gain (par rapport au doublet 1/2 onde) et les doublets 1/2 onde à environ 12 mètres, et les autres types d'antennes C.B. à environ 20 mètres d'une antenne de réception de la radiodiffusion sonore et télévisuelle.

Art. 6 - Les installations de postes C.B. doivent être conformes aux dispositions suivantes :

L'adjonction de tout appareil radioélectrique destiné à l'amplification de la puissance d'émission est interdite.

Le poste C.B. doit être conçu de telle façon qu'une augmentation de la puissance d'émission ne puisse être obtenue par un utilisateur qui essaierait de le modifier...

QUAD 2 Eléments 50 Mhz



L'impédance d'un seul élément avoisine 125 ohms, l'utilisation de 2 éléments amène cette impédance à 75 ohms. Il est donc judicieux d'alimenter l'élément directeur avec un câble coaxial 75 ohms, le câble double blindage utilisé pour les décodeurs satellites convient parfaitement.

A la sortie du TX, un filtre adaptateur d'impédance Jones permet de simplifier l'attaque de cet aérien et de disposer d'un ROS 1/1 sur toute la bande. La liaison TX / Circuit Jones est réalisée en coax 50 ohms.

L'écartement des 2 éléments à 0,60m permet un gain qui devrait avoisiner 7 dB iso, le rapport avant/arrière 20 dB, et la réjection latérale 40 dB.

La polarisation est Horizontale. Le stub du réflecteur sert à régler le rapport avant/arrière.

On utilisera un fil multi-brins isolé de section la plus importante possible pour la réalisation du réflecteur et du directeur.

Mode de calcul: Longueur des Cadres = $300 / F \times 1,03$. Espacement 0,1 Lambda

Directeur $F = 50,5 \text{ Mhz}$
 $L1 = 300 / 50,5 \times 1,03 = 6,12\text{m}$
 Côté = $6,12 / 4 = 1,53\text{m}$

Réflecteur $F = 49,5 \text{ Mhz}$
 $L2 = 300 / 49,5 \times 1,03 = 6,24\text{m}$
 Côté = $6,24 / 4 = 1,56\text{m}$

Ecartement $F = 50,5 \text{ Mhz}$
 $\text{esp} = 300 / 50,5 \times 0,1 = 0,60\text{m}$

Le Circuit Jones a été réalisé en modifiant un CB MATCH BOX 11m, en désaccouplant les CV doubles, en remplaçant la Self en fil argenté par celle décrite ci-dessus et en reliant les masses des PL avec de la tresse, ainsi que les liaisons entrée et sorties. Si on est « courageux et fortuné » ne pas hésiter à remplacer les 2 PL par des PL isolant TEFLON. Pour le réglage de la Self, raccorder le Circuit Jones sur une charge fictive 50 ohms, les 2 CV réglés à mi-course, jouer sur l'écartement de la Self pour obtenir un ROS 1/1 à 50,2 Mhz.

MEGAHERTZ

Vente - Réparation



RADIO-AMATEUR - VHF PRO

TELEPHONE VOITURE

ANTENNE TV

CB - ALARME - TELEPHONIE

SATELLITE - AUTO-RADIO - DETECTEUR

Tél. 05.63.20.29.31

124 Ave. Marceau Hamecher

Fax 05.63.20.29.34

82000 MONTAUBAN

ELECTRO' TIC

AU SERVICE

DES

RADIOAMATEURS



66 AVENUE GAMBETTA

82000 MONTAUBAN

TEL. 05.63.03.15.76

COMPOSANTS ELECTRONIQUES